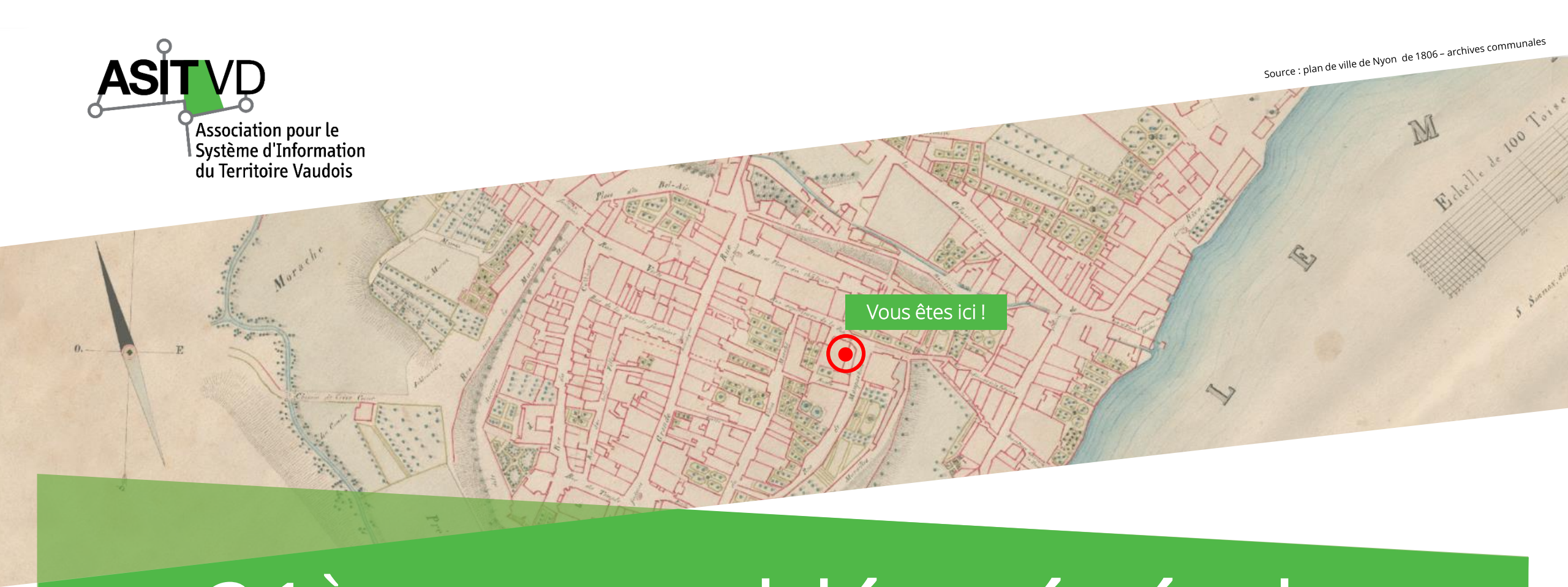




Association pour le  
Système d'Information  
du Territoire Vaudois

Source : plan de ville de Nyon de 1806 – archives communales



Vous êtes ici !

# 21<sup>ème</sup> assemblée générale

Nyon - 28 avril 2015

Salle du conseil communal

# Mot de bienvenue



M. Claude Uldry

Municipal en charge de l'Informatique

# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Ordre du jour

## 1. Approbation de l'ordre du jour

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. **Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014**
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014

## 3. Rapport d'activité 2014

4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Une dynamique positive

29 nouveaux membres

soit 296 membres au 01.01.2015

Allnav ag

Bureau Miaz et Weisser SA

Bureau Technique Tscherrig

CF-geo

Commune Bourg-en-Lavaux

Commune de Corbeyrier

Commune d'Etoy

Commune d'Orbe

Commune Gilly

Commune La Rippe

Commune L'Abergement

Commune Le-Mont-sur-Lausanne

3DPrint SA

DENOGENT SA

DEPTH SA

Easy2map SA

EDY TOSCANA SA

Etienne Rouge Terrassement sàrl

Genève Aéroport

Geosud SA

Hirsiger & Péclard

Implenia SA

LMT SA

Mensch und Maschine Suisse

Perrin Frères

Schéma Directeur du Nord Lausannois

Transports publics région lausannoise

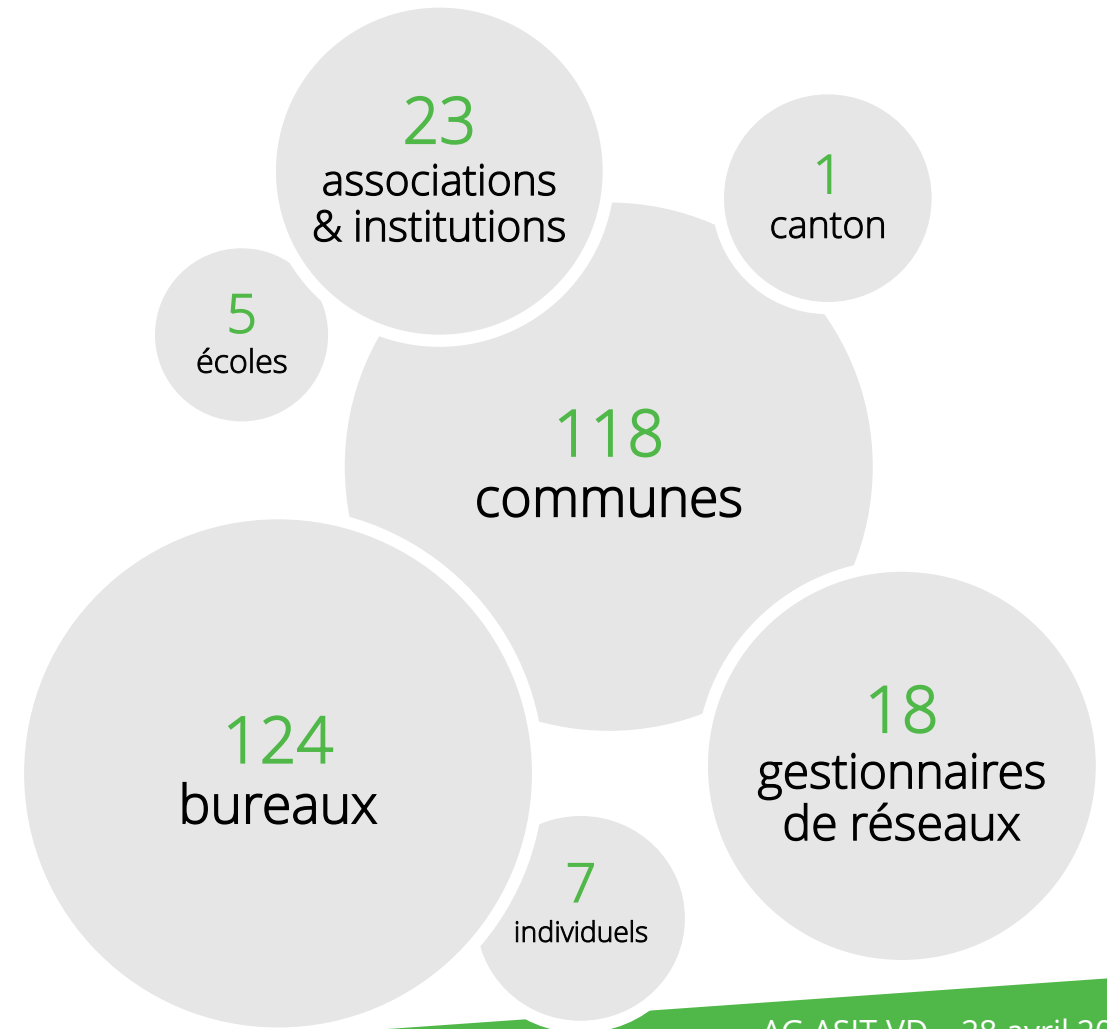
Fumeaux & Poncety architectes / xy-ar.ch

YKo Architecture

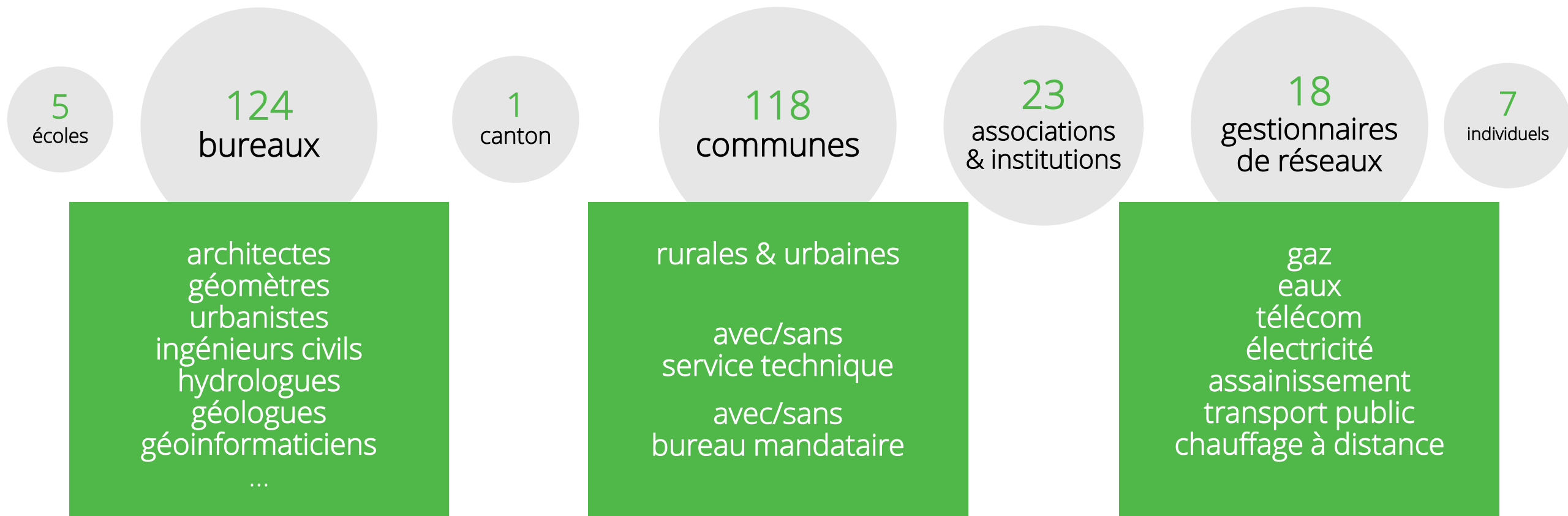
# Un équilibre public/privé

46 % structures publiques

54 % structures privés



# Diversité de membres



# Une équipe de professionnels



Xavier Mérour  
**Coordinateur**

- Administration générale
- Encadrement de l'équipe
- Coordination des activités
- Animation

*Poste à 90 %*



Annabelle Mas  
**Responsable communication**

- Stratégie de communication
- Support aux utilisateurs
- Mise en place de formations
- Soutien à l'animation

*Poste à 50 %*



Yves Blatti  
**Responsable technique**

- Développements informatiques
- Maintenance IT
- Soutien technique de l'équipe
- Veille technologique

*Poste à 100 %*

# Activités 2014



## S'informer et se rencontrer

Pour favoriser l'échange de connaissance

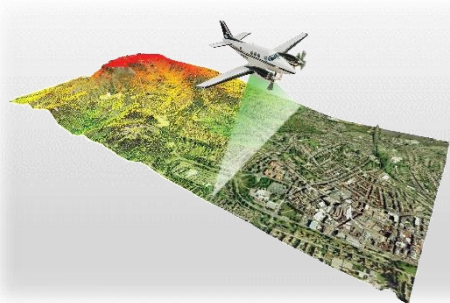
- Brochure « SIT Communaux »
- Enquête sur les SIT communaux
- Les Rencontres & la Journée des 20 ans

# De nouveaux rendez-vous en 2014

20 février

## les Rencontres

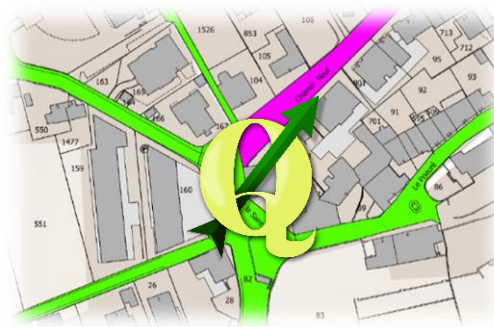
**Tout sur le LIDAR :  
de la technologie aux applications**



12 juin

## les Rencontres

**Mes applications métier  
sur QGIS**



28 octobre

## Jubilé

**Les 20 ans de l'association  
« La géoinformation pour tous »**





# Activités 2014



## S'informer et se rencontrer

Pour favoriser l'échange de connaissance

- Brochure « SIT Communaux »
- Enquête sur les SIT communaux
- Les Rencontres & la Journée des 20 ans



## Faciliter l'accès aux géodonnées sur le territoire vaudois

- Le fond de plan ASIT VD
- Le portail [asitvd.ch](http://asitvd.ch)
  - Le support
  - Nouveau portail

# Le portail [asitvd.ch](http://asitvd.ch)

410



Géodonnées

34



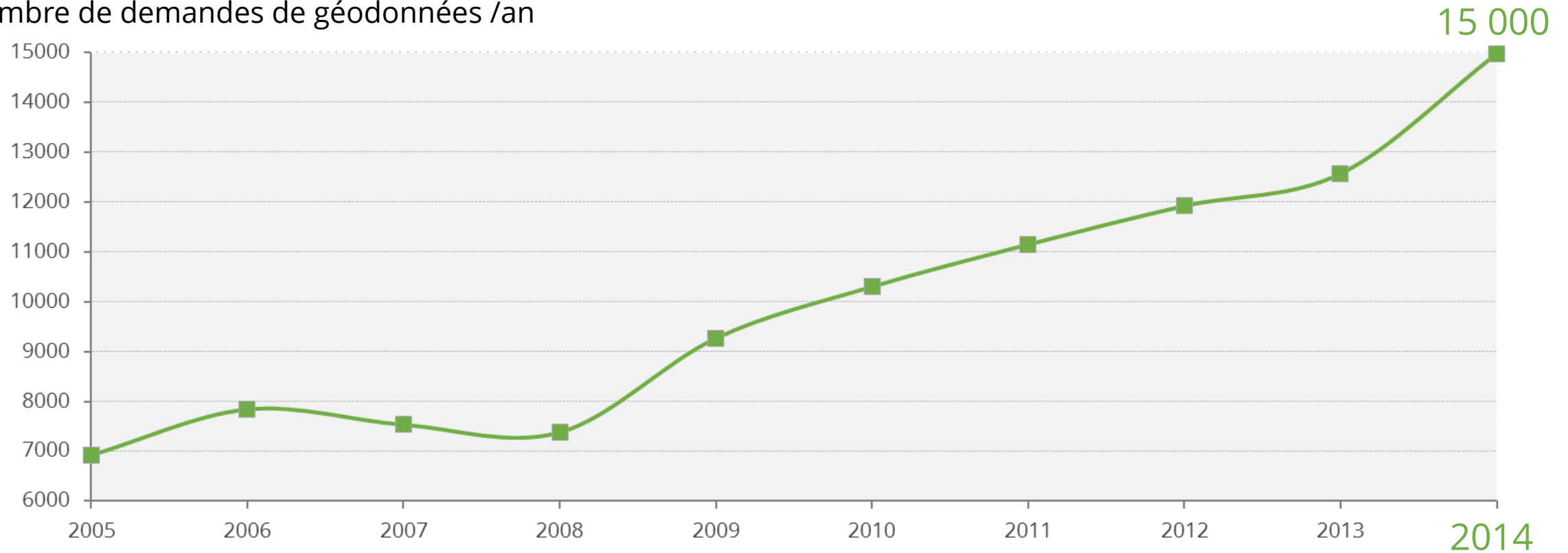
Gestionnaires

8 nouveaux gestionnaires :

- *Forces Motrices de l'Avançon,*
- *VO Energies,*
- *Aigle,*
- *Cossonay,*
- *Lutry,*
- *Nyon,*
- *Pully*
- *Saint-Prex.*

# Une forte demande de géodonnées

Nombre de demandes de géodonnées /an



# Un support apprécié

1 500



appels & courriels

92% guider les utilisateurs

8 % accompagner les fournisseurs  
ateliers organisés en février et avril 2014

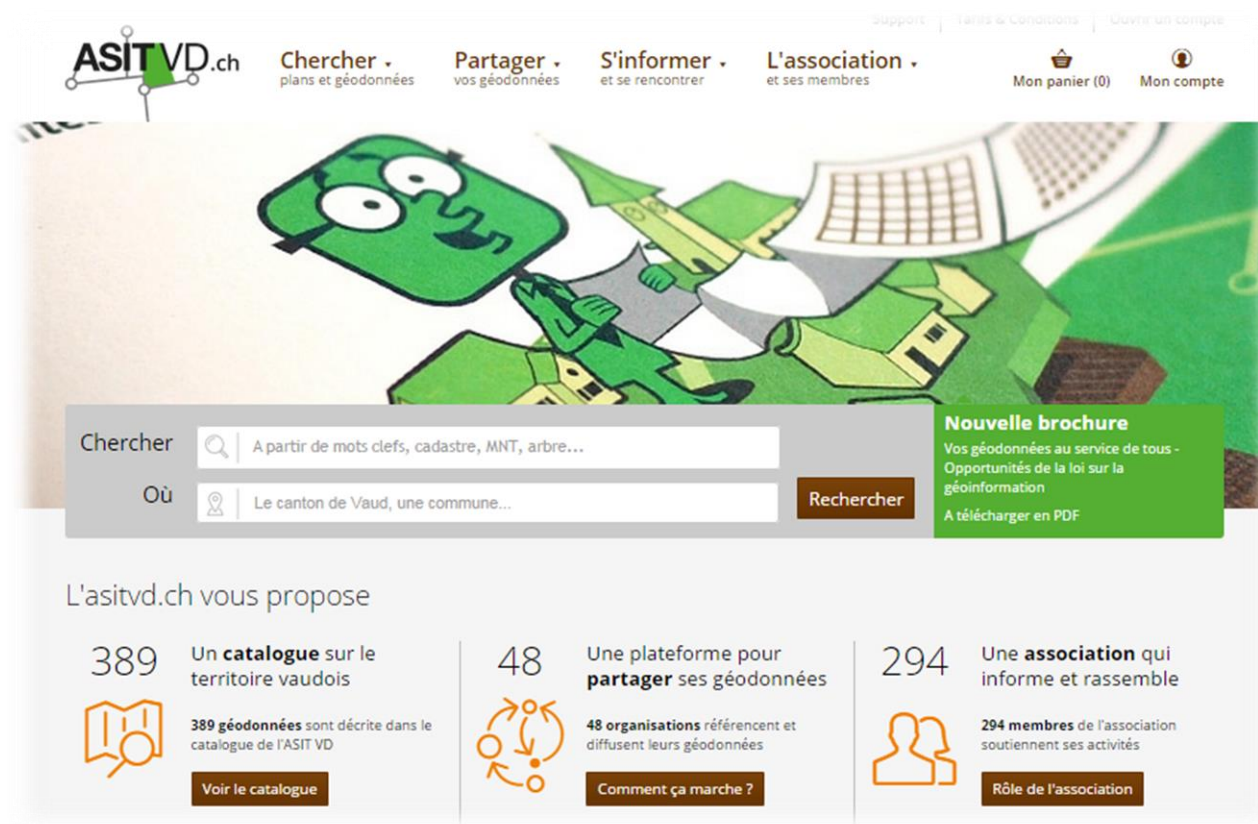
# Le nouveau portail

- Refonte de l'ergonomie et du graphisme
- Techniquement à jour, sécurisé et performant
- Basé sur la V4 d'easySDI  
solution web permettant de déployer une IDG



Yves Blatti,  
membre du comité technique.

Xavier Mérour,  
membre du comité de pilotage.



# Activités 2014



## S'informer et se rencontrer

Pour favoriser l'échange de connaissance

- Brochure « SIT Communaux »
- Enquête sur les SIT communaux
- Les Rencontres & la Journée des 20 ans



## Faciliter l'accès aux géodonnées sur le territoire vaudois

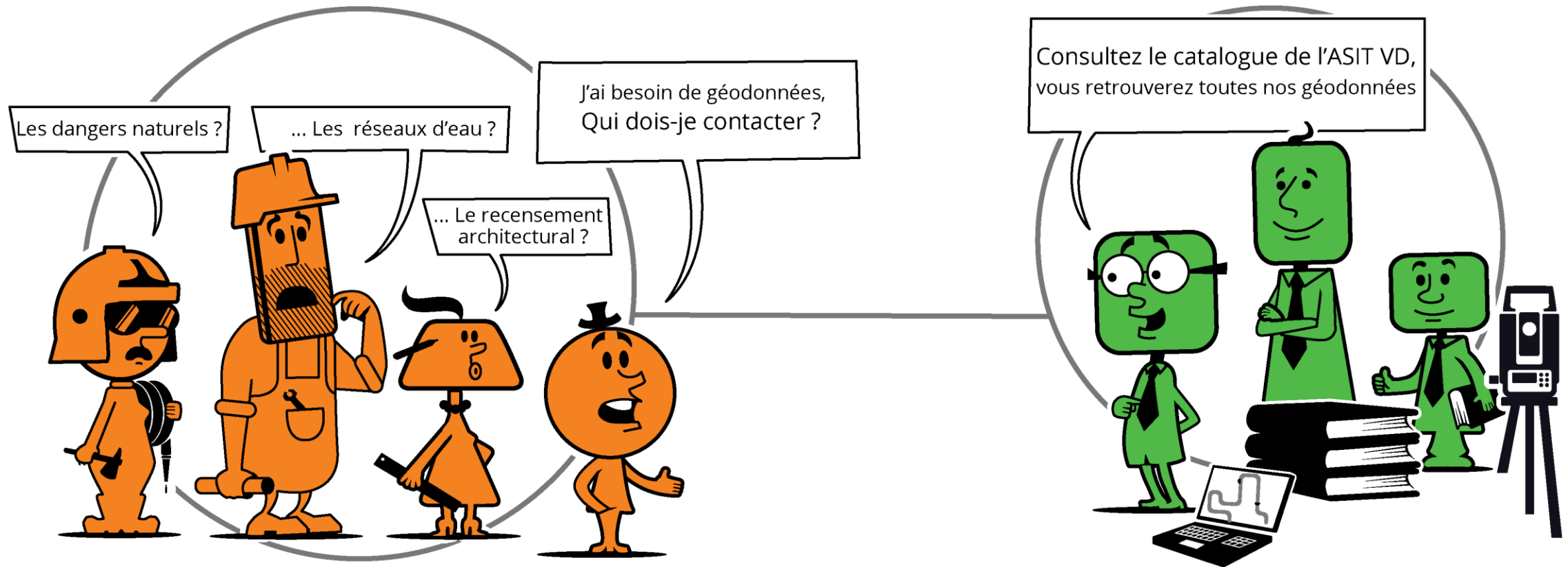
- Le fond de plan ASIT VD
- Le portail asitvd.ch
  - Le support
  - Nouveau portail



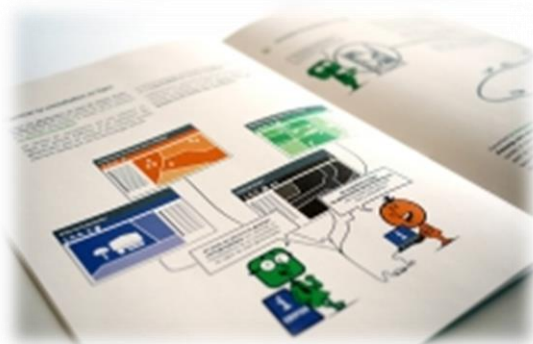
## Nouvelle identité visuelle

Conformément au document « stratégie 2012-2017 »

# Une nouvelle identité visuelle



# De nombreuses déclinaisons ...



Brochures

## Partager

et diffuser les géodonnées selon ses conditions en conformité avec la LGéo.



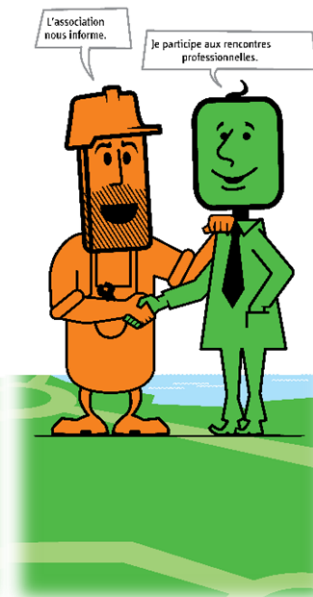
## Rechercher

et accéder aux 500 géodonnées qui décrivent le territoire vaudois.



## S'informer

et se rencontrer entre acteurs et professionnels de la géoinformation.



Roll-up



Portail

# Des valeurs réaffirmées

Partage

Complémentarité



Mutualisation

Neutralité

# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014

## 4. Comptes 2014

5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Compte 2014 : charges (1/2)

## Comptes

## Budget

### FRAIS GENERAUX

319'405

315'000

|                         |         |         |
|-------------------------|---------|---------|
| Charges salariales      | 262'300 | 262'000 |
| Loyer                   | 22'117  | 20'000  |
| Charges d'exploitations | 33'789  | 30'000  |
| Formation               | 1'200   | 3'000   |

### FRAIS INFORMATIQUES

95'413

105'500

|                                      |        |        |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Hébergement                          | 22'783 | 25'000 |
| Logiciels                            | 486    | 500    |
| Développements et supports technique | 68'364 | 70'000 |
| Design du portail                    | 3'780  | 10'000 |

# Compte 2014 : charges (2/2)

Comptes

*Budget*

## COMMUNICATION ET PROJETS

82'952

83'000

Les Rencontres

2'659

3'000

Publications (livret des 20 ans)

12'904

15'000

Communication

14'011

20'000

Projets \*

0

5'000

Journée des 20 ans

53'379

40'000

## TOTAL DES CHARGES

497'771

503'500

\* Maintenance du géoservice «Fond de pan ASIT VD»

# Compte 2014 : produits

Comptes

*Budget*

**COTISATION DES MEMBRES**

386'265

382'000

**EMOLUMENTS SUR LES SERVICES**

47'405

47'000

**PRODUITS DIVERS**

4'425

2'000

*dont « soutiens 20 ans »*

3'500

0

**TOTAL DES PRODUITS**

438'095

431'000

# Compte 2014 : résultat & fonds propres

Comptes

*Budget*

**TOTAL CHARGES**

497'771

503'500

**TOTAL PRODUITS**

438'095

431'000

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

-59'676

-72'500

Capital social

178'850

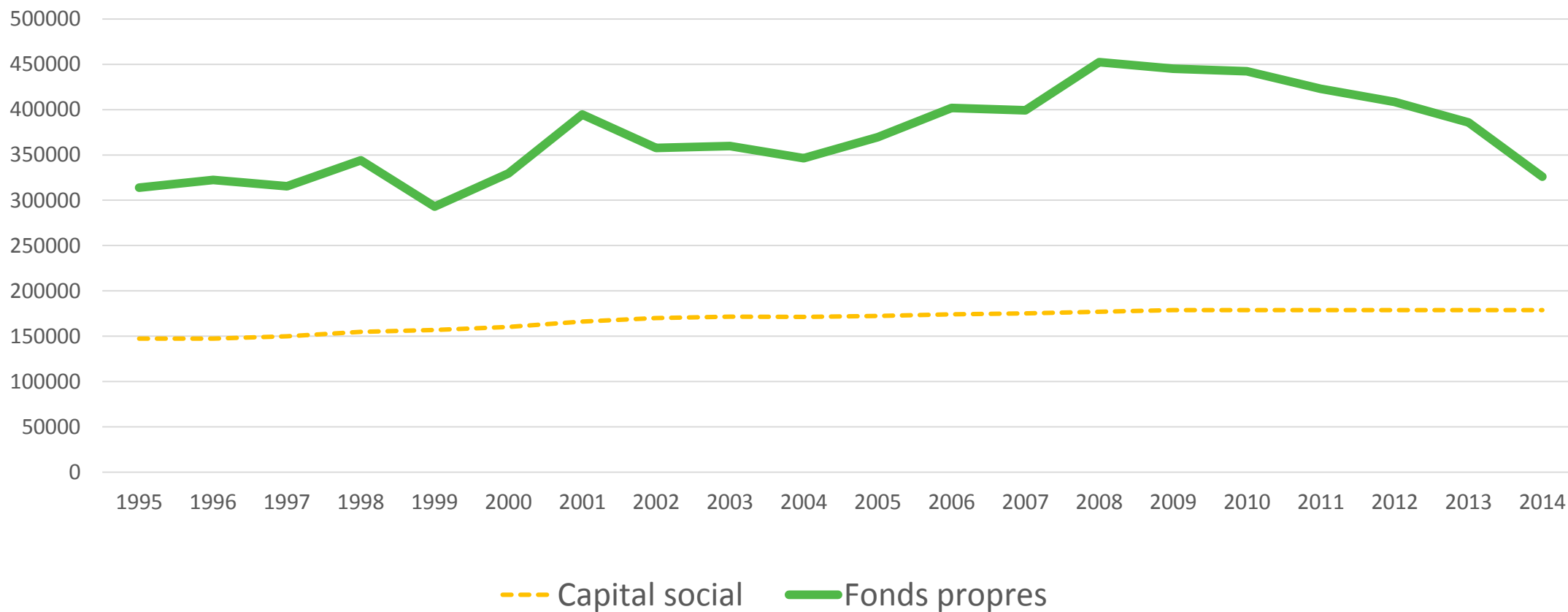
Nouveau bénéfice reporté

147'722

**TOTAL des fonds propres**

326'122

# Compte 2014 : évolution des ressources financières



# Compte 2014 : vérification des comptes

Réalisée par MY Fiduciaire SA, Prilly

Le 11 mars 2015 à Lausanne

« La comptabilité est bien tenue »

« Il est facile de remonter à la pièce justificative »

*Copie du rapport en pages 6 et 7 des documents*



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014

## 4. Comptes 2014

5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014

## 5. Activités 2015

6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Les rendez-vous en 2015

10 mars

Rencontres

**«Cartographie et services d'intervention»**



28 avril

**Assemblée Générale**



9 juin

Rencontres

**«Drones : de la technologie aux applications »**



Septembre

**Ouverture du nouveau portail**



# Les projets en 2015



## Réflexion organisationnelle

Renouvellement des statuts et du format de l'AG

# Les projets en 2015



## Réflexion organisationnelle

Renouvellement des statuts et du format de l'AG



## Identité visuelle

Suite de la refonte avec la réalisation d'une nouvelle plaquette

# Les projets en 2015



## Réflexion organisationnelle

Renouvellement des statuts et du format de l'AG



## Identité visuelle

Suite de la refonte avec la réalisation d'une nouvelle plaquette



## Finalisation du nouveau portail

Développement, migration, tests utilisateurs et mise en production

# Les projets en 2015



## Réflexion organisationnelle

Renouvellement des statuts et du format de l'AG



## Identité visuelle

Suite de la refonte avec la réalisation d'une nouvelle plaquette



## Finalisation du nouveau portail

Développement, migration et tests utilisateurs



## Projet « extracteur de données »

Spécifications avec les fournisseurs intéressés

# Projet «extracteur de données»



## Objectif

Proposer aux membres un outil pour faciliter l'extraction de leurs données

## Pourquoi ce projet ?

Répondre aux attentes formulées des membres gestionnaires de données



L a u s a n n e



# Projet «extracteur de données»

## Les modes de diffusion possibles



Extraction

Données «à façon»



Téléchargement

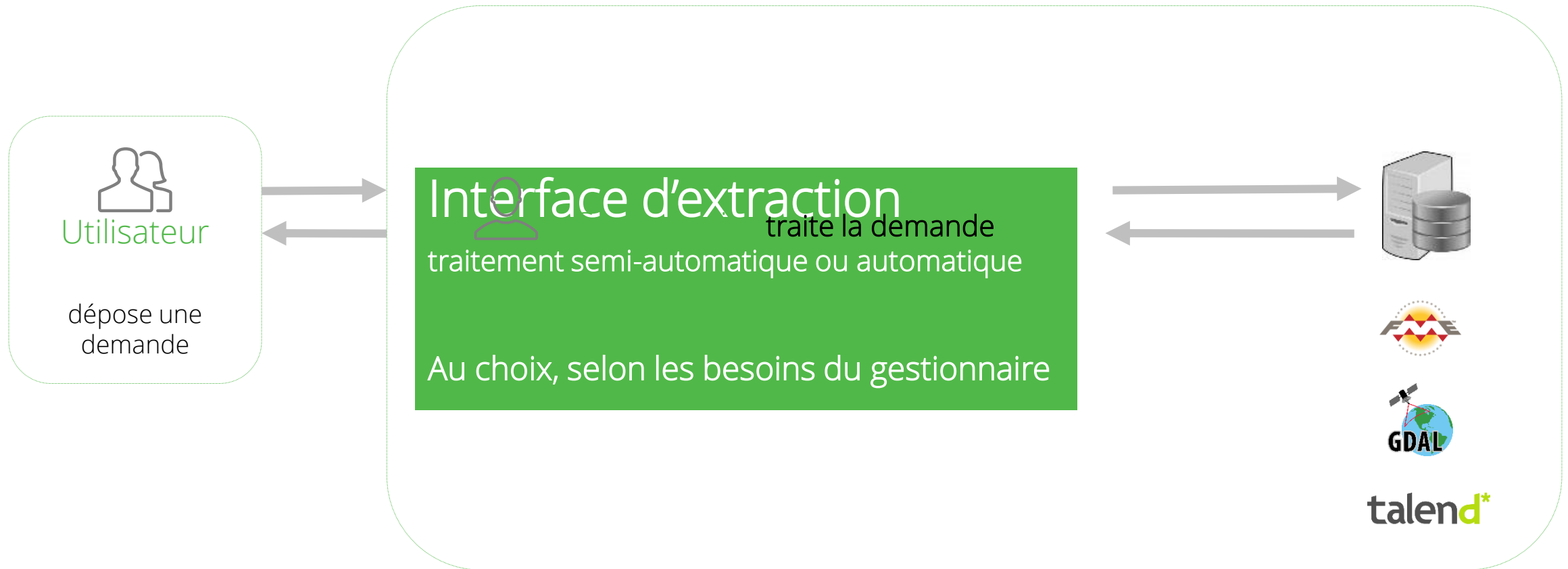
Données «packagées»



Géoservices

Données «en ligne»

# Projet «extracteur de données»



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014

## 5. Activités 2015

6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015

## 6. Budget 2015

7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Budget 2015 : charges (1/2)

Budget 2015

Comptes 2014

## FRAIS GENERAUX

352'000

319'405

|                         |         |         |
|-------------------------|---------|---------|
| Charges salariales      | 294'000 | 262'300 |
| Loyer                   | 30'000  | 22'117  |
| Charges d'exploitations | 25'000  | 33'789  |
| Formation               | 3'000   | 1'200   |

## FRAIS INFORMATIQUES

96'200

95'413

|                                      |        |        |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Hébergement                          | 30'000 | 22'789 |
| Logiciels                            | 1'200  | 486    |
| Développements et supports technique | 60'000 | 68'364 |
| Design du portail                    | 5'000  | 3'780  |

# Budget 2015 : charges (2/2)

|                                            | Budget 2015 | Comptes 2014 |
|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| <b>COMMUNICATION ET PROJETS</b>            | 51'000      | 82'952       |
| Les Rencontres                             | 6'000       | 2'659        |
| Publications ( <i>nouvelle plaquette</i> ) | 10'000      | 12'904       |
| Communication                              | 5'000       | 14'011       |
| Projets                                    | * 30'000    | 0            |
| Journée des 20 ans                         |             | 53'379       |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                   | 499'200     | 497'771      |

\* projet «extracteur de données»

# Budget 2015 : produits

Budget 2015

Comptes 2014

|                                    |         |         |
|------------------------------------|---------|---------|
| <b>COTISATION DES MEMBRES</b>      | 401'000 | 386'265 |
| <b>EMOLUMENTS SUR LES SERVICES</b> | 44'500  | 47'405  |
| <b>PRODUITS DIVERS</b>             | 14'850  | 4'425   |
| <i>dont sous-location bureaux</i>  | 13'750  | 0       |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>          | 460'350 | 438'095 |

# Budget 2015 : résultat prévisionnel

Budget

*Comptes 2014*

**TOTAL CHARGES**

499'200

497'771

**TOTAL PRODUITS**

460'350

438'095

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

-38'850

-59'676

# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015

## 6. Budget 2015

7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015

## 7. Modification des statuts

8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Constats

Une organisation inchangée depuis 20 ans  
alors que le contexte et les activités ont beaucoup évolué

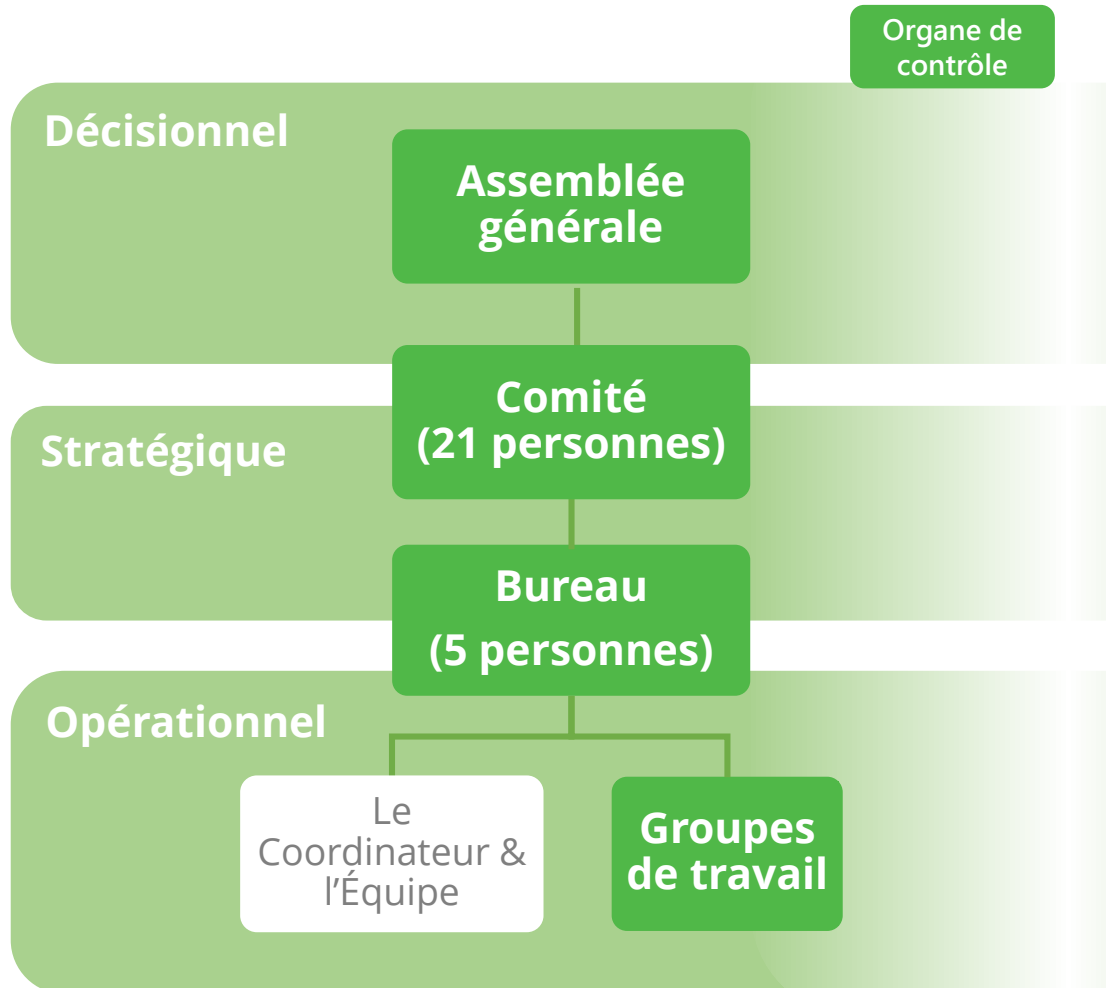
- Un processus décisionnel en décalage avec le fonctionnement de l'équipe
- Une redondance des séances de Comité & de Bureau
- Une compréhension difficile des rôles
- Un manque d'attractivité du Comité

# Objectifs

1. Faire évoluer les organes et leurs compétences respectives
2. Supprimer ou adapter divers articles et formulations

# Évolution des organes

Organisation actuelle



# Évolution des organes

Se traduit dans le projet de nouveaux statuts :

- Suppression de trois organes
  - Comité
  - Bureau exécutif
  - Les groupes de travail
- Création de deux organes :
  - Comité directeur (articles 21 à 24)
  - Coordinateur (article 25)



# «Annexes» aux statuts

- Ancienne dénomination «dossiers spécifiques et fiches techniques»
- 5 annexes sont concernées :
  - Mode de financement de l'ASIT VD (2010)
  - Conditions générales d'extraction des géodonnées (1998)
  - Usage de la plateforme d'échange de données par les membres (1998)
  - Usage de la plateforme d'échange de données par les non-membres (2001)
  - Diffusion des géodonnées : rabais et ristourne (2010)

# Procédure de vote des statuts

## ① En cas d'article **non modifié**

➔ article présenté / pas de vote

## ② En cas d'article **modifié ou supprimé**

➔ article présenté

**texte en bleu** : ajout ou modification de texte

**texte en rouge** : suppression de texte

➔ puis article voté

## ③ En cas de proposition **d'amendement**

➔ vote de l'amendement

➔ si l'amendement est accepté, modification de l'article puis vote de l'article modifié

➔ sinon vote sur l'article initial

# Modification de terminologie

Comité → Comité directeur

Associé → Membre



## article 1 (non modifié)

### Nom

Sous le nom d'Association pour le système d'information du territoire vaudois : "ASIT-VD", il est constitué une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse.

# article 2

## PROPOSITION

### But

L'ASIT-VD a pour but **de promouvoir et de faciliter le développement de l'infrastructure cantonale vaudoise de données géographiques (ICDG)**, en réunissant tous les acteurs du domaine : producteurs, gestionnaires et utilisateurs de données géoréférencées du territoire cantonal vaudois.

À cette fin, l'ASIT-VD devra notamment promouvoir et encourager :

- la diffusion et l'utilisation de données géoréférencées du territoire vaudois,
- l'utilisation de moyens et techniques informatiques propres à assurer la gestion, la consultation et la diffusion de données géoréférencées,
- l'application de normes et standards en matière de conception et de développement d'applications géomatiques, d'échange de données géoréférencées et de communications entre systèmes,
- la réalisation de projets communs de saisie ou de gestion de données géoréférencées ou de constitution d'applications géomatiques,
- la formation des producteurs et utilisateurs de données géoréférencées en matière de systèmes d'information du territoire.

## ACTUEL

### But

L'ASIT-VD a pour but d'organiser et de promouvoir la création et la gestion d'un système d'information du territoire vaudois SIT-VD, en réunissant tous les propriétaires, producteurs, gestionnaires et utilisateurs de données géoréférencées du Canton de Vaud, **sur la base des principes énoncés dans le préambule.**

A cette fin l'ASIT-VD devra notamment promouvoir et encourager :

- la diffusion et l'utilisation de données géoréférencées du territoire vaudois,
- l'utilisation de moyens et techniques informatiques **et télématiques performants** propres à assurer la gestion, la consultation et la diffusion de données géoréférencées,
- l'application de normes et standards en matière de conception et de développement d'applications géomatiques, d'échange de données géoréférencées et de communications entre systèmes,
- la réalisation de projets communs de saisie ou de gestion de données géoréférencées ou de constitution d'applications géomatiques,
- la formation des producteurs et utilisateurs de données géoréférencées en matière de systèmes d'information du territoire.



## article 3 (non modifié)

### Siège et durée

L'association a son siège à Lausanne. Sa durée est indéterminée.

# article 4

## PROPOSITION

### Activités

Pour réaliser son but, l'ASIT-VD pourra notamment :

- émettre des recommandations techniques et méthodologiques,
- constituer des groupes de travail,
- organiser les procédures et protocoles d'échange d'informations et de données entre membres et partenaires extérieurs,
- diffuser les informations et les données d'intérêts communs,
- réaliser sur demande des membres intéressés, des projets d'intérêts communs,
- organiser des événements permettant de favoriser le partage de connaissance et le réseautage entre acteurs du territoire.

Pour régler et organiser ses activités, l'ASIT-VD établira des annexes.

## ACTUEL

### Activités

Pour réaliser son but, l'ASIT-VD pourra notamment :

- émettre des recommandations techniques et méthodologiques,
- constituer des groupes de travail,
  - Dans le cadre d'un plan global de réalisation :
    - déclarer des projets d'intérêts communs (qualification),
    - définir les priorités de réalisation,
- organiser les procédures et protocoles d'échange d'informations et de données entre membres et partenaires extérieurs,
- négocier des contrats-cadres avec des fournisseurs de logiciels et de systèmes,
- diffuser les informations et les données d'intérêts communs,
- fixer les bases de tarifications pour les échanges d'informations et de données, entre partenaires et avec l'extérieur,
- fixer des règles d'usage,
- créer un label SIT-VD et en conférer le droit d'usage à ses membres ou aux personnes s'engageant à respecter certaines normes et principes en matière de gestion et de diffusion de données relatives au territoire,
- réaliser sur demande des membres intéressés, des projets d'intérêts communs et acquérir les équipements et les logiciels nécessaires.

Pour régler et organiser ses activités, l'ASIT-VD établira des dossiers spécifiques et des fiches techniques.



# article 5

## PROPOSITION

### Annexes

Des annexes aux statuts sont élaborées par le Comité directeur.

Si elles entraînent de nouvelles obligations pour les membres ou qu'elles les modifient, elles sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

## ACTUEL (articles 5 & 6)

### Dossiers spécifiques

Les dossiers spécifiques sont élaborés par le Comité **et les groupes de travail**. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, lorsqu'ils entraînent des nouvelles obligations pour les membres ou qu'ils les modifient.

**Les dossiers sont composés de fiches techniques.**

### Fiches techniques

Les fiches techniques sont élaborées **par les groupes de travail et approuvées** par le Comité.

Si elles entraînent de nouvelles obligations pour les membres ou qu'elles les modifient, elles sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale **avec le dossier spécifique**.

# article 6

## PROPOSITION

### Membres

Peut être membre de l'ASIT-VD, toute personne physique ou morale de droit privé ou public **intéressée à la promotion et au développement de l'ICDG**, en qualité de propriétaire, producteur, gestionnaire ou utilisateur de données géoréférencées relatives au territoire vaudois ou à ses abords qui en fait la demande.

**Les employés d'une personne morale membre** doivent s'affilier individuellement à l'ASIT-VD, pour être considérés comme membre. **Seuls les membres peuvent se prévaloir de l'appartenance à l'ASIT-VD dans leurs relations professionnelles.**

## ACTUEL (article 7)

### Membres

Peuvent être membres de l'ASIT-VD, toutes personnes physiques ou morales de droit privé ou public intéressées à la création et à la gestion du SIT-VD, en qualité de propriétaires, producteurs, gestionnaires ou utilisateurs de données géoréférencées relatives au territoire vaudois ou à ses abords qui en font la demande.

**L'ASIT-VD a des membres collectifs et des membres individuels.**

Les associés ou sociétaires d'une société commerciale doivent s'affilier personnellement à l'ASIT-VD, pour être considérés comme membre.



# article 7

## PROPOSITION

### Admission

L'admission peut avoir lieu en tout temps. La demande d'admission doit être présentée par écrit au Comité directeur qui statue. Il peut refuser une admission sans indication de motif.

## ACTUEL (article 7)

### Admission

L'admission peut avoir lieu en tout temps. La demande d'admission doit être présentée, par écrit au Comité.

Le Comité statue, sur préavis du bureau exécutif, sur les demandes d'admission de nouveaux membres. Il tient compte des buts de l'association et peut refuser une admission sans indication de motif.



# article supprimé

## Article 9 Droit d'entrée

Chaque membre est tenu de payer un droit d'admission.

La cotisation annuelle de l'année d'entrée est due prorata temporis.



# article 8

## PROPOSITION

### Acquisition de la qualité de membre

La qualité de membre est acquise **dès que les conditions de l'article 7 sont remplies et que la cotisation annuelle est payée.**

## ACTUEL (article 10)

### Acquisition de la qualité de membre

La qualité d'associé est acquise dès que les conditions des articles 8 et 9 sont remplies.

## article 9 (non modifié)

### Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par le décès, la sortie, l'exclusion, la déchéance ou la faillite.



# article 10

## PROPOSITION

### Transmission de la qualité de membre

Les héritiers d'un membre décédé ne deviennent membres que sur demande écrite agréée par le Comité directeur.

Si plusieurs héritiers requièrent la qualité de membre, le Comité directeur décide lequel sera admis comme membre.

Les personnes morales issues d'une fusion, d'une reprise d'actifs et passifs, ou après une reprise totale du capital-actions d'une autre société ne deviennent membres que sur demande écrite agréée par le Comité directeur.

## ACTUEL (article 12)

### Transmission de la qualité de membre

Les héritiers d'un associé décédé ne deviennent associés que sur demande écrite agréée par le Comité.

Si plusieurs héritiers requièrent la qualité d'associé, le Comité décide lequel sera admis comme membre.

Les personnes morales issues d'une fusion, d'une reprise d'actifs et passifs, ou après une reprise totale du capital-actions d'une autre société ne deviennent associés que sur demande écrite agréée par le Comité.

**La transmission de la qualité d'associé par succession, fusion, reprise, etc. n'est pas soumise à la perception du droit d'entrée.**



# article 11

## PROPOSITION

### Démission, sortie

La démission de l'association doit être annoncée pour la fin d'un exercice annuel par écrit au moins 6 mois à l'avance, sauf justes motifs. Le membre sortant doit s'acquitter de toutes ses obligations sociales, jusqu'à l'échéance de sa qualité de membre.

## ACTUEL (article 12)

### Démission, sortie

La démission de l'association doit être annoncée pour la fin d'un exercice annuel **par avis recommandé** au moins 6 mois à l'avance, sauf justes motifs. L'associé sortant doit s'acquitter de toutes ses obligations sociales, jusqu'à l'échéance de sa qualité de membre.



# article 12

## PROPOSITION

### Exclusion

Le Comité directeur peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contrairement aux intérêts de l'association, qui viole sciemment les statuts ou les règlements ou qui ne tient pas ses engagements.

Le membre exclu peut déposer par écrit auprès du Président du Comité directeur, dans les 30 jours dès la notification de la décision d'exclusion, **un recours qui sera soumis à l'Assemblée générale pour décision**.

## ACTUEL (article 14)

### Exclusion

Le Comité peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contrairement aux intérêts de l'association, qui viole sciemment les statuts ou les règlements, qui ne tient pas ses engagements.

L'associé exclu peut déposer par écrit au Président du Comité, dans les 30 jours dès la notification de la décision d'exclusion, un recours à l'Assemblée générale.



## article 13 (non modifié)

### Perte des droits liés à la qualité de membre

Les membres qui perdent la qualité de membre, ou leurs héritiers, n'ont aucun droit à la fortune sociale.



# article 14

## PROPOSITION

### Ressources

Les ressources de l'ASIT-VD proviennent :

- des cotisations des membres,
- des contributions volontaires des membres pour le financement de projets déclarés d'intérêts communs,
- des recettes relatives à ses activités,
- de subventions des collectivités publiques,
- d'un prélèvement sur la diffusion des données accepté par les membres,
- du produit de la fortune.

## ACTUEL (article 16)

### Ressources

Les ressources de l'ASIT-VD proviennent :

- **des droits d'entrée,**
- des cotisations des membres,
- des contributions volontaires des membres pour le financement de projets déclarés d'intérêt commun,
- des recettes relatives à ses activités,
- de subventions des collectivités publiques,
- d'un prélèvement sur la diffusion des données accepté par les membres,
- du produit de la fortune.



# article 15

## PROPOSITION

### Cotisations

La cotisation varie en fonction du type de membre.

Le montant de la cotisation est fixé selon les principes de l'annexe « Mode de financement de l'ASIT VD », soumis au vote de l'assemblée générale sur proposition du Comité directeur.

## ACTUEL (article 17)

### Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle est décidé par l'assemblée générale sur proposition du Comité.

La cotisation varie en fonction du type de membre.



# article 16

## PROPOSITION

### Organisation

Les organes de l'association sont :

1. L'Assemblée générale.
2. Le Comité directeur.
3. Le Coordinateur.
4. L'Organe de contrôle.

## ACTUEL (article 18)

### Organisation

Les organes de l'association sont :

- 1.- L'Assemblée générale,
- 2.- Le Comité,
- 3.- Le Bureau exécutif,
- 4.- Les groupes de travail,
- 5.- L'organe de contrôle.

# article 17 (non modifié)

## Assemblée générale - Convocation

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les membres se réunissent en outre en Assemblée générale extraordinaire chaque fois que le Comité directeur le juge nécessaire ou que le dixième au moins des membres en font la demande écrite et motivée.

La convocation à l'Assemblée générale ordinaire et aux Assemblées extraordinaires doit être adressée 20 jours avant sa date. La convocation a lieu par écrit individuel, le cas échéant, le Comité directeur peut le faire par avis publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud, avec mention de l'ordre du jour.



# article 18

## PROPOSITION

### Assemblée générale - Attributions

L'Assemblée générale a le droit inaliénable :

- a) d'adopter et de modifier les statuts,
- b) de nommer le Comité directeur, **à l'exception des membres de droit désignés par le Conseil d'Etat**
- c) de nommer l'organe de contrôle,
- d) d'approuver le budget, le compte d'exploitation et le bilan,
- e) de donner décharge aux membres du Comité directeur et à l'organe de contrôle,
- f) de décider d'entreprendre des projets communs,
- g) de prendre toutes décisions qui lui sont expressément réservées par la loi ou les statuts,
- h) de décider la dissolution de l'association et sa liquidation,
- i) **d'adopter les annexes aux présents statuts** qui impliquent des obligations pour les membres ou les modifient.

## ACTUEL (article 20)

### Assemblée générale - Attributions

L'Assemblée générale a le droit inaliénable :

- a) d'adopter et de modifier les statuts,
- b) de nommer le Comité et l'organe de contrôle,
- c) d'approuver le budget, le compte d'exploitation et le bilan,
- d) de donner décharge aux membres du Comité et à l'organe de contrôle,
- e) de décider d'entreprendre des projets communs,
- f) de prendre toutes décisions qui lui sont expressément réservées par la loi ou les statuts,
- g) de décider la dissolution de l'association et sa liquidation,
- h) d'adopter les dossiers spécifiques et fiches techniques qui impliquent des obligations pour les membres ou les modifient.

# article 19 (non modifié)

## Assemblée générale – Droit de vote

Chaque membre dispose à l'Assemblée générale d'au moins une voix plus un nombre de voix supplémentaires déterminé en divisant sa cotisation annuelle payée par 10 fois la cotisation de base, arrondie au nombre entier supérieur. Le nombre de voix de chaque membre ne peut pas dépasser le 20 % des voix.

Les membres peuvent se faire représenter moyennant procuration écrite par un autre membre. Aucun membre ne peut toutefois représenter plus d'un membre.

Les votations sont décidées à la majorité des voix émises et valables, les élections ont lieu à la majorité des voix émises. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un second tour a lieu à la majorité simple. La modification des statuts ou la dissolution de l'association ne peuvent être décidées qu'à la majorité des deux tiers des voix émises et valables.



# article 20 (non modifié)

## Assemblée générale – Ordre du jour

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les objets portés à l'ordre du jour.

Toute proposition individuelle doit être communiquée au Président du Comité directeur, dix jours avant la date de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.



# article 21

## PROPOSITION

### Le Comité directeur – Composition

Le Comité directeur se compose de 9 personnes représentant la diversité des membres de l'association. Afin de garantir un équilibre, le Comité directeur se compose de :

- 4 représentants du secteur public
  - 2 de l'Etat de Vaud, membres de droit désignés par le Conseil d'Etat
  - 2 de communes et/ou associations de communes
- 4 représentants du secteur privé
- 1 représentant sans catégorie prédéfinie

Les représentants de communes et/ou associations de communes, ainsi que du secteur privé, au Comité directeur sont soumis à élection chaque année.

Le Conseil d'Etat fixe la durée du mandat des représentants de l'Etat de Vaud.

Le mandat des représentants de l'Etat de Vaud devra se terminer à la date d'une assemblée générale. En cas de nécessité de remplacer un représentant, son remplaçant pourra être nommé immédiatement.

La durée du mandat des membres est limitée à sept ans consécutifs.

Il se constitue lui-même, nomme le Président, le Vice-Président et le Trésorier. Le poste de Secrétaire est assuré par le Coordinateur.

## ACTUEL (article 23)

### Le Comité – Composition

Le Comité se compose de vingt-et-un membres au plus. Les différentes catégories de membres devront être représentées équitablement au sein du Comité. Il se constitue lui-même, nomme le Président, le Vice-Président, le secrétaire et le trésorier. Le secrétaire peut être pris en dehors du Comité.

Le Comité est soumis à élection chaque année. La durée du mandat des membres est limitée à sept ans consécutifs.



# article 22

## PROPOSITION

### Le Comité directeur – Compétences

Le Comité directeur est l'instance stratégique de l'association et a toutes les compétences qui ne sont pas attribuées impérativement par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

En particulier, le Comité directeur :

- a) convoque l'Assemblée générale et lui soumet un préavis sur tous les objets à l'ordre du jour,
- b) admet et exclut les membres,
- c) prend toutes les décisions financières en vue de l'accomplissement du but social,
- d) désigne le Coordinateur via une procédure de recrutement et définit son cahier des charges
- e) valide la composition et le cahier des charges des groupes de travail,
- f) propose à l'Assemblée générale les projets communs,
- g) détermine la stratégie de développement et décide de l'attribution des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des activités de l'association,
- h) place et maintient l'association dans une réflexion permanente quant aux objectifs et la stratégie à mettre en oeuvre, compte tenu du contexte et des attentes des membres,
- i) est responsable des personnes en charge de la gestion opérationnelle, de leur engagement et de la fixation des salaires

## ACTUEL (article 24)

### Le Comité – Compétences

Le Comité a toutes les compétences qui ne sont pas attribuées impérativement par la loi et les statuts à l'Assemblée générale. Il gère et dirige les affaires sociales, prépare les délibérations de l'Assemblée générale, exécute ses décisions, surveille les personnes chargées de la gestion et de la représentation, veille à la tenue régulière des procès-verbaux du Comité, de l'Assemblée générale et de la liste des sociétaires, répond de l'établissement du budget, du compte d'exploitation, du bilan annuel et de la remise de ces pièces à l'examen des contrôleurs.

En particulier, le Comité :

- a) convoque l'Assemblée générale et lui soumet un préavis sur tous les objets à l'ordre du jour,
- b) admet et exclut les associés,
- c) prend toutes les décisions financières en vue de l'accomplissement du but social,
- d) fixe les cotisations forfaitaires (statuts art. 17),
- e) adopte les dossiers spécifiques et les fiches techniques qui n'entraînent pas d'obligation pour les membres,
- f) désigne les membres du Bureau exécutif,
- g) nomme les membres des groupes de travail,
- h) octroie la qualification SIT-VD aux projets développés par les membres,
- i) propose à l'Assemblée générale les projets communs SIT-VD,
- j) autorise l'utilisation du label SIT-VD,
- k) dresse et tient à jour la liste des membres.

# article 23 (non modifié)

## Le Comité directeur – Quorum et vote

Le Comité directeur délibère valablement si la moitié au moins des membres sont présents. Le Président vote.  
En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.



# article 24

## PROPOSITION

### Représentation de l'association

L'association est engagée par la signature à deux du Président ou du Vice-Président **avec le Coordinateur** ou un autre membre du Comité directeur.

## ACTUEL (article 26)

### Représentation de l'association

L'association est engagée par la signature à deux du Président ou du Vice-Président **avec le secrétaire** ou un autre membre du Comité directeur.



# articles supprimés

## Article 27 Bureau exécutif - Composition

Le Comité désigne en son sein cinq personnes pour constituer le Bureau exécutif qui a pour tâche de préparer les réunions du Comité et de conduire les affaires courantes. Le Bureau exécutif coordonne le travail des groupes de travail. Le Président, le Vice-Président et le secrétaire, sauf s'il est extérieur au Comité, font partie de droit du Bureau exécutif.

## Article 28 Groupes de travail - Composition et désignation

Le Comité peut constituer des groupes de travail pour suivre les diverses activités de l'association.

## Article 29 Activités des groupes de travail

Les groupes de travail remplissent les missions qui leur sont assignées dans leur cahier des charges.

Les cahiers des charges et la composition des groupes sont fixés par le Comité sur proposition du Bureau exécutif. Ils font l'objet d'une fiche technique.

Les groupes de travail peuvent être appelés à préavis sur toutes questions que leur adressera le Comité.

# articles supprimés

## Article 31 Droit à se prévaloir de l'appartenance au SIT-VD

Seuls les membres peuvent se prévaloir de l'appartenance au SIT-VD dans leurs relations professionnelles.

## Article 32 Droit de préférence dans le cadre des prestations du SIT-VD

Les membres reçoivent une information gratuite sur les recommandations techniques et méthodologiques émises par le SIT-VD. Ils bénéficient d'un tarif préférentiel sur l'utilisation des équipements techniques, des logiciels et des données reconnus par l'ASIT-VD et propriété de ses membres.

## Article 33 Obligation envers le SIT-VD et ses autres membres

Les membres s'obligent à transmettre à tout autre membre qui lui en fait la demande les données géoréférencées dont il est propriétaire, dont il a communiqué la liste à l'ASIT-VD, qui sont réputées avoir un caractère public, en se conformant aux règles fixées par l'association sur la tarification des données.

Les membres s'obligent à ne pas fournir ces données à des conditions plus avantageuses que celles fixées dans le tarif de l'association à des clients non membres.

Les membres s'obligent, sauf autorisation expresse de leur propre fournisseur de données également membre de l'ASIT-VD, à ne pas livrer à leur tour ces données à un tiers.



# article 25

## PROPOSITION

### Le Coordinateur – Responsabilités et compétences

Le Coordinateur a la responsabilité opérationnelle de l'association. Il s'appuie sur une équipe afin d'assurer tous les tâches et travaux pour le bon fonctionnement et le développement de l'association, selon la stratégie et les projets décidés par le Comité directeur et l'Assemblée générale.

En particulier, le Coordinateur :

- a) assiste le Comité directeur dans ses réflexions et ses choix,
- b) représente l'association à l'extérieur,
- c) dirige les ressources humaines de l'association,
- d) encadre et coordonne les activités de l'équipe et des groupes de travail,
- e) administre l'association et gère les affaires courantes,
- f) s'assure de la liaison entre l'équipe et le Comité directeur,
- g) veille à la qualité et la cohérence des activités et des collaborations avec les membres.



# article 26 (non modifié)

## Organe de contrôle - Désignation

L'Assemblée générale élit, chaque année, deux contrôleurs et deux suppléants qui ne peuvent être ni membres du Comité directeur, ni employés de l'association. Une fiduciaire peut aussi être chargée du contrôle. Les organes de contrôle ont par analogie les attributions légales définies aux articles 907 et 909 CO.

# article 27 (non modifié)

## Exclusion de la responsabilité financière des membres

Seule la fortune sociale répond des engagements de l'association.

# article 28 (non modifié)

## Début et fin de l'exercice

L'exercice annuel commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



# article 29 (non modifié)

## Publicité des comptes

Le Comité directeur doit déposer au siège de l'association le bilan et le compte d'exploitation établis conformément aux prescriptions légales, de même que le rapport des contrôleurs au moins 20 jours avant l'assemblée générale, afin que les membres puissent les consulter.



# article 30 (non modifié)

## Utilisation des résultats

Lorsque le compte d'exploitation présente, après les amortissements et les affectations aux réserves spéciales, un excédent actif, celui-ci doit être employé de la manière suivante :

- 1) un 20ème au moins de l'excédent est affecté à la fortune sociale,
- 2) le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

# article 31 (non modifié)

## Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution, la liquidation a lieu par les soins du Comité directeur, à moins que l'Assemblée ne désigne d'autres liquidateurs.

# article 32 (non modifié)

## Dissolution – Utilisation de l'actif

L'actif de l'association, après extinction de toutes les dettes, est réparti entre les membres au prorata des cotisations payées au cours des dix dernières années.

# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# Membres de l'ancien Comité

## Sortants

- M. René Delessert (Commune d'Essertes)
- M. Raymond Durussel (Bureaux techniques)
- M. Daniel Girardin (Ville d'Aigle)
- Mme Catherine Guex (Etat de Vaud)
- M. Alexandre Hirzel (Université de Lausanne)
- M. Jens Ingensand (HEIG-VD)
- M. Stéphane Joost (EPFL)
- M. Luis Teba (Ville de Pully)
- M. Olivier Travaglini (Etat de Vaud)

## Se présentent au Comité directeur

- M. Gérard Deluche (Etat de Vaud)
- M. Cyril Favre (Etat de Vaud)
- M. Gérard-André Kohler (IGSO)
- M. Thomas Lesage (Ville de Nyon)
- M. Daniel Savary (Ville de Lausanne)

# Nouveau Comité directeur

## Représentants du secteur public



Gérard Deluche  
Etat de Vaud



Cyril Favre  
Etat de Vaud



Daniel Gnerre  
Cartoriviera



Thomas Lesage  
Ville de Nyon



Daniel Savary  
Ville de Lausanne

## Représentants du secteur privé



Gérard-André Kohler  
Ingénieurs Géomètres de  
Suisse Occidentale



Jérôme Grand  
Transports publics  
Lausannois SA



Youssef Samlali  
urbaplan sa



Yvan Weber  
Holdigaz service SA

# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. **Élection du Comité directeur**
9. Divers et propositions individuelles



# Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014
3. Rapport d'activité 2014
4. Comptes 2014
5. Activités 2015
6. Budget 2015
7. Modification des statuts
8. Élection du Comité directeur
9. Divers et propositions individuelles

# 4<sup>èmes</sup> Rencontres ASIT VD

« Drones : de la technologie aux applications »

9 juin 2015 à Lausanne



# Bilan de présidence 2010 - 2015

Luis Teba  
Ville de Pully

Merci !

Assemblée générale organisée

avec le soutien de



# Suite du programme

19h30 - conférence

Les coulisses géomatiques du **paleo'**  
FESTIVAL  
NYON